

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2161 - 1er janvier 2010 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**Que 2010 soit  
une année de  
lutttes ouvrières  
victorieuses !**

**Euphorie boursière**

**En route vers un nouveau  
krach financier...**



## Sommaire

### Leur société

- p. 4 ■ Victimes indemnisées des essais nucléaires
- « Réunionnais de la Creuse » : l'État ne reconnaît pas ses méfaits
  - Le froid fait de nouvelles victimes
- p. 5 ■ Les Bourses plastronnent...
- La prime à la casse : l'État a sauvé les patrons de l'automobile
  - Médicaments devant le comptoir

### Dans le monde

- p. 6/7 ■ États-Unis : l'effet boomerang de la politique guerrière d'Obama
- Réforme de l'assurance maladie
  - Égypte : Moubarak s'oppose à la solidarité avec Gaza
  - Gaza : un mur d'acier contre les tunnels
  - Guinée : militaires assassins
- p. 8 ■ Iran : répression de la contestation
- Chine : un dissident condamné à 11 ans de prison

### Dans les entreprises

- p. 9 ■ Continental : mobilisation pour la relaxe des six condamnés
- SNCF Orléans - Les Aubrais : débrayages
  - Total responsable à Carling
- p. 10 ■ Verrerie d'Arc : menaces sur l'emploi
- La grève des sans-papiers
  - Les saisonniers en Haute-Savoie
- p. 11 ■ Fin de la grève du RER A
- Les handicapés du travail
  - Pimckie : pas de trêve de Noël

### Il y a 50 ans

- p. 12 ■ Il y a cinquante ans, le vote de la loi Debré sur l'enseignement privé

## • Taxe carbone

# Retoquée aujourd'hui, resservie demain...

**Le Conseil constitutionnel vient de rejeter la taxe carbone qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, car elle serait « contraire à l'égalité devant l'impôt et à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique ».**

Il faut dire que le gouvernement avait vraiment fait très fort en prétendant mettre en place une fiscalité écologique, alors qu'il exonérait de la taxe 93 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine industrielle. Les 1 000 entreprises les plus polluantes, y compris les raffineries de Total, n'avaient rien à payer sous prétexte qu'elles bénéficient de quotas de « droits à polluer »... gratuits !

Les agriculteurs, les pêcheurs, les transporteurs étaient largement exemptés, y compris les routiers ou les compagnies aériennes !

En fait la taxe pénalisait quasi exclusivement les particuliers : les travailleurs obligés, faute de transports en commun, de prendre leur voiture pour aller chaque jour au travail, parfois bien loin de leur domicile ; les personnes chauffées au gaz

ou au fioul et qui ne peuvent pas changer leur mode de chauffage, et celles qui n'ont pas les moyens de faire isoler convenablement leur logement. Tous auraient dépensé en taxes, sur les carburants, le gaz et le fioul, bien plus que le remboursement forfaitaire de l'État et donc, pour une grande partie de la population laborieuse, la taxe carbone n'aurait pas été « neutre », comme on se plaisait à nous le rabâcher.

Sarkozy a fait d'autant plus de cinéma autour de sa taxe carbone qu'il savait bien que l'effet de la taxe serait nul sur le réchauffement climatique, mais qu'il voulait se donner l'air « écolo », sans toucher pour autant aux intérêts des gros pollueurs et en faisant payer les travailleurs à leur place.

Le gouvernement va, paraît-il, refaire sa copie en janvier. Mais il est sûr que c'est encore d'abord dans la poche des travailleurs que le gouvernement prendra le prix des couches de peinture verte dont il veut s'enduire, pour des raisons purement électorales.

Dominique CHABLIS

## Dans les médias

Mardi 5 janvier, sur France I-Télé à 8 h 30, Nathalie Arthaud sera l'invitée de Laurent Bazin dans la Matinale



Cette semaine sur le site de Lutte Ouvrière

- La vidéo de Nathalie Arthaud sur France 4 le 19 décembre 2009
- Un nouveau dossier sur le retour des idées malthusiennes
- La conférence de presse de Lutte Ouvrière après son congrès
- La vidéo et le texte du dernier Cercle Léon Trotsky sur la décroissance

Et toujours : l'actualité commentée au jour le jour, l'agenda des caravanes de Lutte Ouvrière, Lutte Ouvrière en régions, les archives de la revue *Lutte de classe* et des Cercles Léon Trotsky

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)

## Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

**Lutte Ouvrière  
BP 233  
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos noms, prénoms et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un

don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'Association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

## LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

### Sur Internet

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)

[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)

[contact@lutte-ouvriere.org](mailto:contact@lutte-ouvriere.org)

**Lutte Ouvrière  
l'hebdomadaire**  
[www.lutte-ouvriere-journal.org](http://www.lutte-ouvriere-journal.org)

**Lutte Ouvrière  
multimédia**  
(télé, radio, CLT)  
[www.lutte-ouvriere.org/multimedia](http://www.lutte-ouvriere.org/multimedia)

**Lutte Ouvrière  
audio**  
(version parlée de nos textes)  
[www.lutte-ouvriere-audio.org](http://www.lutte-ouvriere-audio.org)

### Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

# L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 28 décembre

## Que 2010 soit une année de luttes ouvrières victorieuses !



La nouvelle année va voir l'entrée en application de nouvelles mesures gouvernementales qui vont encore aggraver les difficultés que rencontrent les classes populaires.

La hausse du forfait hospitalier, qui va passer à 18 euros par jour, le taux de remboursement par la Sécurité sociale de cent dix médicaments qui va être ramené de 35 % à 15 %, sans parler des nombreux déremboursements passés et à venir, vont rendre l'accès aux soins de plus en plus difficile pour des millions de travailleurs. Les mutuelles compenseront, nous disent les porte-parole du gouvernement. Mais dans les classes populaires, nombreux sont ceux qui n'ont pas de mutuelle ou qui ont été obligés d'y renoncer parce que cela est trop cher pour leur revenu. Et, pour ceux qui en ont une, leur prix va encore augmenter, de 5 % en moyenne d'après le président de la Mutualité française, parce qu'elles vont évidemment répercuter sur leurs adhérents ces nouvelles charges, comme la taxe sur leur chiffre d'affaires que le gouvernement a mise en place cette année sous prétexte de les faire participer à la croisade contre la grippe H1N1.

Le 1<sup>er</sup> janvier aurait dû aussi voir entrer en application la taxe carbone, dont le gouvernement prétendait qu'elle serait compensée par une diminution d'impôt forfaitaire de quelques dizaines d'euros. Le Conseil constitutionnel l'a finalement retoquée, tant la différence de traitement était grande entre les pollueurs industriels, pratiquement tous exonérés, et les simples citoyens, en particulier tous ceux qui ont dû émigrer vers des banlieues lointaines pour trouver des loyers abordables, et qui, faute de transports en commun suffisants, sont obligés de prendre leur voiture pour de longs parcours afin d'aller travailler, qui se chauffent au fioul ou au gaz. Mais le gouvernement s'est empressé d'annoncer que sous quinze jours il présenterait une nouvelle mouture de sa loi, dont on peut être sûr qu'elle ne sera pas plus favorable aux classes populaires.

Mais tout n'augmente pas pour tout le monde. 2010 sera aussi l'année de la suppression de la taxe

professionnelle, cadeau royal offert au grand patronat – confirmé lui par le Conseil constitutionnel – qui vient s'ajouter à la cascade d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les patrons. Évidemment, la disparition de cette taxe, qui comptait pour beaucoup dans le budget des communes, va forcément les amener à augmenter les impôts locaux. Mais de cela, le gouvernement se moque bien. Il est ouvertement, cyniquement, au service des plus riches et s'emploie à faire supporter le poids de la crise du système capitaliste aux classes laborieuses.

Les licenciements, les fermetures d'entreprise, continuent. Le nombre de chômeurs qui arrivent en fin de droits explose. Le smic ne sera augmenté que de 0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier, parce que le patronat, le gouvernement et leurs prétendus experts affirment que les entreprises ne supporteraient pas plus. Mais *Le Figaro* du 28 décembre pouvait se réjouir en proclamant à sa une « *Bourse de Paris : l'année du rebond* », parce que le CAC40 avait gagné 22 % dans l'année... grâce aux milliards injectés dans les banques et les entreprises par l'État, ce qui permet à la spéculation de continuer comme par le passé. C'est que, pour les riches, Sarkozy est vraiment le Père Noël, avec une hotte pleine de cadeaux.

Des cadeaux, le monde du travail, lui, n'a pas à en attendre de ce gouvernement au service des possédants. Il n'en a pas à attendre non plus des grands partis politiques qui ne proposent que de « bien » voter aux prochaines élections, pour chasser l'UMP... et pour mener à sa place une politique tout aussi favorable au patronat, comme ils l'ont fait dans le passé. Mais ce monde du travail a le moyen, lui qui produit tout, lui qui fait fonctionner toute la machine économique, d'inverser le cours des choses, pour peu qu'il prenne conscience de la force qu'il représente.

C'est le seul vœu raisonnable que l'on puisse formuler à la veille de cette nouvelle année : qu'une légitime et sainte colère s'empare des travailleurs et leur permette d'imposer aux industriels et aux banquiers de supporter les conséquences de leur système économique dément.

**Arlette Laguiller**

### ● Complémentaires santé

## Une nouvelle hausse des tarifs

**Le président de la Mutualité française, qui regroupe la quasi-totalité des mutuelles, couvrant 38 millions de personnes, estime que les cotisations des complémentaires santé devraient augmenter d'environ 5 % en 2010.**

Encore s'agit-il d'une moyenne ; certaines pourraient aller jusqu'à 7 %. Et on peut être sûr que les sociétés de prévoyance et les assureurs privés comme Axa, soucieux de défendre leurs profits, ne seront pas en reste pour annoncer des hausses de tarifs.

Cela, à cause de l'augmentation des dépenses de santé et des nouvelles charges liées aux mesures gouvernementales. Ainsi le forfait hospitalier

devrait augmenter le 1<sup>er</sup> janvier de 16 à 18 euros, ce qui porte à 28,6 % son augmentation sur cinq ans ! Un nombre croissant de médicaments sont moins remboursés par la Sécurité sociale, ce qui alourdit les remboursements à la charge des assurances complémentaires. À la progression annuelle d'environ 3 % des dépenses de santé qui pèse également, s'ajoutent cette année les dépenses exceptionnelles liées à l'épidémie de

grippe A – vaccins, consultations, prescriptions.

Pour faire bonne mesure, le gouvernement a décidé de reconduire la taxe de 3,4 % sur le chiffre d'affaires des mutuelles instaurée l'an dernier. C'est une ponction supplémentaire de 1 milliard d'euros sur les mutuelles. Une ponction que celles-ci vont évidemment répercuter sur les cotisations.

Cette augmentation continue des cotisations se traduit par le fait qu'un nombre croissant de gens ne peuvent plus se permettre de souscrire à une complémentaire santé. D'autres, pour limiter les frais,

se tournent vers des contrats bas de gamme, offrant moins de protections et de prestations.

La politique du gouvernement vise à faire peser de plus en plus les dépenses de santé sur le dos de la population. Ainsi une récente étude évalue à 50 % la progression des dépenses de santé à la charge des ménages depuis 2001. Cela a pour effet que, faute de moyens, une fraction de plus en plus importante de la population renonce à se soigner.

L'accès aux soins est pourtant un droit élémentaire. Et le prétendu déficit de la Sécurité sociale, mis en avant par le gou-

vernement pour justifier sa politique, n'est pas un argument. Les salariés, les retraités, les chômeurs ne sont en rien responsables des décisions du patronat qui, en bloquant les salaires et en aggravant le chômage, privent le système de santé de milliards de recettes, sans parler du manque de ressources que représentent les multiples exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises. C'est ceux-là qu'il faut faire payer, pas la population.

**Roger MEYNIER**

## ● Indemnisation des victimes des essais nucléaires

### Le ministère de la Défense est juge et partie

**Le Parlement a adopté mardi 22 décembre le projet de loi concernant la reconnaissance et l'indemnisation des irradiés victimes des essais nucléaires effectués entre 1960 et 1992, en Algérie d'abord, puis en Polynésie française.**

Au total, l'armée a effectué 210 essais nucléaires, exposant aux radiations quelque 150 000 militaires et civils ayant participé aux essais, sans leur fournir de protection et sans la moindre information sur les dangers encourus. Les populations environnantes avaient elles aussi été exposées aux retombées radioactives.

Cela fait des décennies que des militaires et des civils se battent, en leur nom personnel ou regroupés dans des associations, pour obtenir réparation de l'État. Nombre de personnes irradiées ont développé des cancers ou d'autres maladies graves, et en sont décédées. Dix-huit maladies ont d'ailleurs été retenues comme ouvrant droit à des indemnisations.

La loi votée a au moins le mérite de reconnaître le

bien-fondé des plaintes des victimes, presque ignorées jusqu'à présent, mais c'est à peu près tout, car elle est loin de répondre à leurs attentes. Il y a en effet de quoi être méfiant, puisqu'il est prévu que l'indemnisation soit évaluée par un comité mis en place par le ministère de la Défense et qui soumettra son avis... au même ministère de la Défense, qui décidera alors qui sera indemnisé et combien il touchera. On peut déjà en voir les limites puisque l'enveloppe prévue à cet effet ne se monte qu'à 10 millions d'euros, inclus dans le budget 2010. Par ailleurs, trois jours avant le vote de la loi, plusieurs milliers de personnes avaient manifesté à Papeete pour protester contre le fait que les zones définies par la loi étaient trop restrictives.

L'armée et le gouvernement sont prêts à engloutir des milliards pour acheter des engins de mort, mais multiplient les obstacles quand il s'agit d'indemniser les victimes de leur irresponsabilité criminelle.

Marianne LAMIRAL

## ● La rue fait de nouvelles victimes

### Tués par le froid... et par une politique

**À la mi-décembre un homme de 36 ans, au chômage depuis plusieurs mois, a été retrouvé mort de froid dans une caravane près d'Arras. Un autre SDF a trouvé la mort sous une porte cochère à Marseille, ce qui d'après le Samu social porte à plus de 40 personnes vivant dans la rue le nombre de morts dans cette ville depuis le début de l'année.**

Le collectif des Morts de la rue dénonce le fait que sur 338 personnes sans domicile qui sont mortes en France en 2009, douze sont décédées au cours de la dernière semaine de grand froid.

Selon les associations, 100 000 personnes sont sans domicile en France et les capacités d'hébergement sont loin de correspondre aux besoins de cette population. Pourtant un bonimenteur, devenu depuis chef de l'État, déclarait le 18 décembre 2006 lors d'une

réunion à Charleville-Mézières : « Je veux, si je suis élu président de la République, que d'ici à deux ans plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid. Le droit à l'hébergement, c'est une obligation humaine. »

Ce droit à un logement est une de ses multiples promesses non tenues. Mais ce mépris de Sarkozy pour la pauvreté coûte, chaque année, la vie à des centaines de personnes.

Roger MEYNIER

## ● « Réunionnais de la Creuse »

### L'État ne reconnaît pas ses méfaits

**Les « Réunionnais de la Creuse » sont ces 1 641 enfants littéralement déportés vers la métropole entre 1963 et 1982 pour, disait-on à l'époque, « repeupler les campagnes françaises ». Une trentaine d'entre eux ont porté leur affaire en justice et demandé réparation.**

Mardi 15 décembre, le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion a débouté les plaignants, au motif qu'il y avait prescription quadriennale. C'est ce même motif qui avait déjà été retenu par la cour administrative d'appel de Bordeaux en mars 2007 et par le Conseil d'État en juillet 2008.

Des centaines d'enfants, nés dans des familles pauvres de la Réunion, allaient donc servir de main-d'œuvre, le plus souvent taillable et corvéable à merci, notamment dans des fermes de soixante-cinq départements français, dont le Gers, l'Aveyron, le Tarn, la Lozère, le Cantal et bien sûr la Creuse. Ce plan avait été pensé et élaboré par les plus hautes autorités de l'État, puisque l'artisan en fut Michel Debré, élu en 1963 député de la Réunion, où il régna jusqu'en 1974.

Dans les années 1960-1970, bien des familles réunionnaises étaient dans une grande misère. Nombre de parents retiraient leurs enfants très tôt de l'école pour qu'ils les aident dans les tâches domestiques. La direction de la DDASS connaissait bien ces familles et n'eut aucun mal à établir des listes d'enfants, dont certains furent littéralement enlevés à leurs parents pour être placés dans des foyers isolés dans les hauts de l'île, avant d'être envoyés dans des villages de France.

Les enfants y séjournaient dans des conditions déplorables, durant parfois plusieurs

mois. Et lorsque se présentait de temps à autre un responsable qui les en faisait partir, ils étaient contents de quitter le foyer. Mais ils étaient loin de se douter que ce qu'ils croyaient être une libération allait devenir une prison à 9 000 kilomètres de là.

Les autorités faisaient pression sur les parents. Elles échangeaient un enfant contre la promesse de l'effacement d'une dette ou l'espoir d'un logement moins insalubre. Les dirigeants de la DDASS disaient que les enfants allaient partir quelque temps en France et revenir avec un bon bagage scolaire, un bon métier, et que de toute façon ils reviendraient chaque année pour les vacances. Mais une fois leurs enfants partis, les parents n'ont plus jamais eu de leurs nouvelles.

À leur arrivée dans la Creuse, les enfants étaient conduits au foyer de Guéret, qui servait de centre de tri. Au bout de quelques jours, ils étaient emmenés par des familles dites d'accueil, qui touchaient des aides pour recevoir ces petits « orphelins ». Aux travaux pénibles s'ajoutaient souvent le racisme et les vexations de toutes sortes, qui allaient parfois jusqu'au viol.

Années de galère, d'errance, de dérive. Largués, sans repère, sans soutiens, ballottés de foyers de l'enfance en familles d'accueil, les enfants vécurent un véritable cauchemar. Certains changeront jusqu'à quatre

fois de famille. Beaucoup connurent des séjours dans les hôpitaux psychiatriques et certains se suicidèrent.

En métropole, l'Union générale des travailleurs réunionnais de France publia en 1972 un communiqué pour dénoncer le cas d'un de ces jeunes exilés. Des journaux comme *Le Canard enchaîné* ou *Hebdo TC (Témoignage Chrétien)* s'en firent aussi l'écho.

Depuis 1993, les langues ont commencé à se délier et la chape de plomb s'est soulevée petit à petit. On découvrit, trente ans après, que les procédures d'abandon et d'adoption avaient été truffées d'irrégularités et on admit (un peu tardivement !) que des parents n'ont peut-être pas compris ce qu'ils avaient signé, ne sachant ni lire ni écrire.

Dans les archives réunionnaises, on retrouve peu de traces de toute cette scandaleuse opération. Des pièces ont été « égarées » ou sont parties en fumée lors d'un incendie en 1966. En 2002, suite à une plainte déposée par un des anciens Réunionnais de la Creuse, Élisabeth Guigou, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité dans le gouvernement socialiste de Jospin, commanda à l'Inspection générale des affaires sociales un rapport qui dédouana totalement l'État français.

Des Réunionnais de la Creuse se battent toujours pour faire reconnaître leurs droits et afficher leur dignité. Ils ont saisi la Cour européenne de justice, de laquelle ils espèrent un verdict plus favorable.

Émile GRONDIN



À Paris sous la neige, en janvier 2009.

## Les Bourses plastronnent... jusqu'à quand ?

En cette fin d'année, comme à l'habitude, les Bourses des principaux pays font leur bilan. Et partout elles pavoisent. Elles se flattent d'avoir des résultats en forte hausse cette année.

La Bourse de Paris fait bien entendu partie du lot. Les valeurs des sociétés du CAC40, c'est-à-dire des 40 principales sociétés cotées en Bourse, ont amplement remonté la pente. Et en tête du palmarès on trouve des banques comme BNP Paribas, qui a vu la valeur de son action augmenter de plus de 55 % en un an, la Société Générale, de plus de 42 %, mais aussi des constructeurs automobiles comme Peugeot et Renault, qui ont dépassé chacun les 93 % de hausse annuelle. Ce n'est pas une surprise puisque la banque et l'automobile ont été les secteurs les plus soutenus par le gouvernement pour affronter la crise. Ces aides qui se sont chiffrées à plusieurs milliards ont été d'une éclatante efficacité, comme le montrent ces chiffres.

Certes ces chiffres reflètent les mouvements spéculatifs qui se réalisent en Bourse, mais ils sont en même temps un reflet des profits réalisés par les sociétés du CAC40, donc des dividendes que les actionnaires de ces sociétés vont se partager.

Pour eux, la crise ne s'est traduite que par quelques inquiétudes vite calmées par les milliards déboursés par l'État. Et la spéculation est repartie de plus belle. Certes ce que les boursicoteur de tout poil appellent la « reprise » (reprise de leurs bénéfices, s'entend) est peut-être éphémère. Preuve en est que les journaux financiers qui évoquent l'embellie des Bourses le font avec prudence. Ainsi ce titre du journal *Les Échos* : « Bourse : au-delà du rebond, la peur de la rechute »,



résume l'inquiétude des commentateurs.

Ils sont en effet bien placés pour savoir que les résultats spectaculaires affichés par les Bourses dont ils font état sont dus en grande partie à des mouvements spéculatifs, qui vont inmanquablement recréer une nouvelle bulle qui, comme celle de septembre 2008, peut éclater de nouveau du jour au lendemain. Mais ils s'en moquent, puisqu'ils sont garantis que les États viendront à leur rescousse, quoi qu'il arrive. Et sans contre-

partie.

Ils savent tout autant que leurs profits actuels résultent d'une exploitation accrue des travailleurs. Mais de ce côté-là, par contre, ils n'ont pas la garantie que la colère du monde du travail n'éclate pas en se généralisant et bouscule leurs prévisions.

C'est cette crainte-là que les travailleurs peuvent transformer en réalité. Et le plus tôt possible.

Jean-Pierre VIAL

### Après la prime à la casse, la casse ?

## L'État a sauvé les patrons de l'automobile

Qu'est devenue la « crise de l'automobile » ? À la fin de 2009, les ventes sont en train d'atteindre en France des records, avec plus de 2,2 millions de véhicules, chiffre aussi bon qu'en 2001. Avec le maintien de la « prime à la casse » de 1 000 euros jusqu'à la fin de l'année, les boutiques des concessionnaires ne désemplissent pas et restent ouvertes jusqu'au 31 décembre.

Pourtant, l'année dernière, c'était la panique dans ce secteur. Ventes et immatriculations s'effondraient et le patron de Renault, Carlos Ghosn, évoquait même une question de « survie ». Les réserves financières des actionnaires demeuraient bien sûr considérables, mais les profits étaient menacés. Il fallait donc que l'État joue son rôle traditionnel de béquille au bénéfice du patronat en difficulté.

Pour commencer, le 4 décembre 2008, Sarkozy a annoncé l'instauration d'une « prime à la casse » de 1 000 euros, versés par l'État à chaque acheteur d'une voiture neuve à condition que celui-ci

mette à la casse son précédent véhicule, qui devait avoir plus de dix ans. Âge que certains constructeurs ont fait passer à neuf ans ou huit ans grâce à une ristourne supplémentaire. Sarkozy rééditait les précédentes primes, balladurette et jup-



pette, qui avaient un moment dopé l'industrie automobile.

Combien de véhicules seront concernés par la prime à la casse ? On le saura exactement en janvier 2010. Mais il est question de 500 000. À mille euros pièce il est facile de faire le calcul : cela représente 500 millions aux frais de l'État. Les automobilistes qui en ont

bénéficié sont satisfaits, les constructeurs encore davantage, car cette somme, pour importante qu'elle soit, n'est que la partie mineure de l'aide de l'État.

En effet le 20 janvier dernier s'ouvraient les États géné-

teurs s'y sont engagés d'autant plus facilement qu'ils ont licencié un grand nombre d'intérimaires et qu'ils ont mis parfois les travailleurs de chez Renault, Peugeot, Citroën en chômage partiel... mais sans fermer d'usine. Les équipementiers eux aussi ont largement mis des travailleurs sur le pavé, leur production ayant baissé de 20 à 25 %.

La prime à la casse de 1 000 euros s'achève fin 2009. Une prime de 700 euros prend le relais, pour que l'atterrissage se fasse en douceur. Mais de toute façon, prime ou pas, ceux qui viennent d'acheter une voiture ne vont pas racheter une autre de sitôt. La prime à la casse, tout comme les balladurette et juppette, n'aura fait reculer le problème que pour mieux y sauter.

En attendant, les patrons et les actionnaires sont parvenus à maintenir leurs profits.

C'est toujours cela de gagné et puis, si cela se mettait de nouveau à aller vraiment très mal... il y aurait toujours le recours à l'État et à sa générosité, jamais démentie envers le patronat.

André VICTOR

### Médicaments « devant le comptoir »

## Ce sont toujours les malades qui trinquent

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2008, aucun médicament, même les non remboursés, ne pouvait être directement accessible aux clients d'une pharmacie. Ils devaient être derrière le comptoir, délivrés par le pharmacien. Depuis cette date, plusieurs centaines de médicaments non remboursés sont passés « devant le comptoir » des pharmacies, disponibles en libre-service. Comme il fallait s'y attendre, cela n'a pas permis « d'obtenir le meilleur traitement au meilleur prix », comme l'annonçait alors Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé, mais a offert une nouvelle source de profits aux laboratoires pharmaceutiques et, dans une moindre mesure, aux pharmaciens.

Pour ces médicaments, comme pour tous les médicaments non remboursés, les prix sont libres, aussi bien le prix de vente du fabricant à l'officine que celui du pharmacien à l'utilisateur, et ceux-ci ne sont fixés qu'en fonction de critères commerciaux : situation géographique de l'officine, type et importance de la clientèle, lutte contre la concurrence, etc.

Pour les pharmaciens, ce système du libre-service leur permet de vendre le produit le plus cher sans état d'âme : ce ne sont pas eux qui l'ont conseillé, c'est le client qui l'a choisi ! Une soixantaine de médicaments accessibles en libre-service, en particulier parmi les plus courants, ont en effet un ou plusieurs équivalents beaucoup moins chers... mais ceux-ci sont bien cachés derrière le comptoir ! Ces équivalents, eux aussi disponibles sans ordonnance, mais toujours remboursés par la Sécurité sociale, ont de ce fait un prix fixé figurant sur le conditionnement... un prix qui peut être jusqu'à deux fois ou deux fois et demi moins élevé.

Devant ou derrière le comptoir, le médicament, pour ses fabricants, reste une marchandise comme une autre, dont la principale qualité est de permettre de faire des profits.

Valérie FONTAINE

• États-Unis

# L'effet boomerang de la politique guerrière d'Obama

« Nous allons utiliser tous les éléments en notre pouvoir pour intercepter, détruire et vaincre les extrémistes violents qui nous menacent, qu'ils soient d'Afghanistan, du Pakistan, du Yémen ou de Somalie, ou de partout où ils préparent des attaques contre le sol américain » : voilà ce qu'a déclaré Obama à la suite de l'arrestation du jeune Nigérien qui est accusé d'avoir tenté de faire sauter un avion reliant Amsterdam à New York. La menace de s'en prendre au Yémen avait déjà été proférée par le même Obama le 1<sup>er</sup> décembre dernier : « Là où Al-Qaïda et ses alliés essaient de poser un pied – que ce soit en Somalie ou au Yémen ou ailleurs – il faut les affronter. » Elle a été mise à exécution deux semaines plus tard.

Le 17 décembre dernier, l'aviation des États-Unis a effectué des bombardements à l'aide de missiles sur le territoire du Yémen pour soutenir la guerre entreprise par le dictateur local, homme de paille des USA, contre

une partie de ses opposants. Cette intervention aérienne étant épaulée au sol par les trop célèbres « instructeurs » de l'armée américaine.

C'est donc très récemment que les citoyens des États-Unis ont appris que le gouvernement Obama était engagé dans une nouvelle guerre au Yémen, sans que leur président, le tout nouveau prix Nobel de la paix, ait éprouvé le besoin de les en informer au préalable.

Le résultat de cette politique agressive, bien loin de protéger les États-Unis des attentats, a été au contraire de susciter des vocations. D'ailleurs le communiqué revendiquant cette tentative d'attentat, signé d'Al-Qaïda au Yémen, affirme que celle-ci est une réponse aux deux dernières interventions aériennes menées par l'armée américaine sur le territoire du Yémen.

Qui est l'agresseur : la population qui reçoit les bombes américaines au Yémen, ou ceux qui



Manifestants yéménites contre un bombardement qui aurait tué 60 civils le 1<sup>er</sup> décembre.

les leur envoient ? Obama se sert de la tentative d'attentat pour, en quelque sorte, légaliser son intervention dans un nouveau pays, le Yémen, et en profite pour réitérer ses menaces contre la Somalie

et au-delà. Ce n'est donc qu'un début. Car la mission que s'est visiblement fixée Obama c'est de développer, partout dans le monde, la « paix américaine », celle de la

force et des cimetières, pour imposer la loi de l'ordre impérialiste, qui demande aux peuples de se soumettre au pillage en règle de leur pays.

Paul SOREL

# La réforme de l'assurance maladie : de Charybde en Scylla

L'adoption par le Sénat le 24 décembre de son propre projet de loi de plus de 2 000 pages pour la réforme de l'assurance maladie, après que la Chambre des représentants a adopté le sien le 7 novembre dernier, ouvre désormais la voie à toute une série de nouveaux marchandages pour fusionner les deux projets, puis amender le projet fusionné, avant de le soumettre au vote, puis à la signature d'Obama.

De marchandage en marchandage, le projet de loi ressemble de plus en plus à un énorme cadeau aux compagnies d'assurances, qui va devoir être payé, cher, par la population laborieuse. D'ailleurs, depuis octobre dernier, le prix des actions des compagnies d'assurance maladie s'est envolé de 26 %.

Le projet du Sénat renonce à toute assurance publique qui pourrait concurrencer les assureurs privés. Il permet même à une compagnie d'assurances basée dans un État donné d'offrir dans tous les autres États des polices d'assurance conformes à la législation de l'État d'origine qui peut être plus accommodante pour les assureurs. Et puis les assureurs pourront majorer les primes de 50 % pour les personnes présentant certains facteurs de risque (tension, cholestérol...).

Le bureau des statistiques du Congrès prévoit d'ailleurs une augmentation moyenne de 15 % des primes d'assurances. Une famille aux revenus moyens dépensera 17 % de plus pour sa santé, et même 22 % de plus si l'un de ses membres est atteint d'une maladie chronique.

Quant aux industriels du médicament, ils peuvent être satisfaits de l'interdiction d'importer des médicaments ! D'après les chiffres officiels, le projet du Sénat devrait coûter à l'État fédéral 871 milliards sur dix ans, mais il va en réalité lui permettre de réduire son déficit de 132 milliards de dollars. C'est bien que d'autres vont payer. Et d'abord ceux qui sont déjà couverts par l'État fédéral : les travailleurs âgés à travers Medicare, et les personnes à faibles revenus à travers Medicaid.

Par exemple, le Sénat a éliminé de Medicare le remboursement complet des soins à domicile pour les personnes dépendantes. Il a en outre prévu la mise sur pied d'une commission chargée d'examiner tout ce qu'il est possible d'éliminer comme prétendu gaspillage dans Medicare.

Quant à Medicaid, le système est déjà tellement sous-financé que les pauvres eux-mêmes sont de plus en plus mis à contribution, alors même que de moins en moins de médecins ou d'hôpitaux acceptent de les recevoir. Le projet du Sénat prévoit que Medicaid couvre 15 millions de personnes supplémentaires sans que l'État fédéral verse aux États de quoi faire face. Plusieurs États ont déjà élevé de vigoureuses protestations.

Aucun des projets adoptés par les deux Chambres du Congrès ne permet d'offrir une véritable couverture médicale à l'ensemble de la population. Cela ne concernera au maximum que 31 millions de personnes, sur les 46 millions qui ne sont pas assurés. Les assureurs toucheront leur dû pour ces millions de personnes, mais la plupart d'entre elles n'auront pas plus de moyens qu'auparavant de se soigner car, en dépit de l'assurance, cela reviendra encore bien trop cher.

Et en plus il y a tout ceux qui, faute de pouvoir s'assurer, paieront les 750 dollars d'amende (par an (!) pour n'avoir aucune couverture médicale.

La prétendue « réforme » n'est rien qu'un racket à grande échelle de la population au profit des industriels de la santé, et en premier lieu des compagnies d'assurances.

Certains renonceront même carrément à fournir une assurance médicale à leur personnel. Le projet de loi a beau affirmer que les employeurs de plus de 50 salariés doivent fournir une

assurance médicale à leurs salariés, l'amende de 750 dollars par salarié non assuré est dérisoire par rapport au prix d'une assurance qui coûte des milliers de dollars par personne.

Quant aux personnes qui bénéficient aujourd'hui d'une couverture médicale correcte, cette couverture va se rétrécir pour beaucoup et seuls ceux qui ont les moyens de payer très très cher pourront conserver un bon accès aux soins.

Et en plus il y a tout ceux qui, faute de pouvoir s'assurer, paieront les 750 dollars d'amende (par an (!) pour n'avoir aucune couverture médicale.

La prétendue « réforme » n'est rien qu'un racket à grande échelle de la population au profit des industriels de la santé, et en premier lieu des compagnies d'assurances.

Quant aux personnes qui bénéficient aujourd'hui d'une couverture médicale correcte, cette couverture va se rétrécir pour beaucoup et seuls ceux qui ont les moyens de payer très très cher pourront conserver un bon accès aux soins.

Et en plus il y a tout ceux qui, faute de pouvoir s'assurer, paieront les 750 dollars d'amende (par an (!) pour n'avoir aucune couverture médicale.

La prétendue « réforme » n'est rien qu'un racket à grande échelle de la population au profit des industriels de la santé, et en premier lieu des compagnies d'assurances.

Dominique CHABLIS

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour sujet :

## L'Afrique du Sud De l'apartheid au pouvoir de l'ANC

Vendredi 29 janvier 2010 à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5<sup>e</sup> (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

• Égypte

# Moubarak s'oppose à la solidarité avec Gaza

Depuis le 27 décembre, le gouvernement de Moubarak s'est opposé à la marche de solidarité envers les habitants de Gaza que voulaient entreprendre quelque 1 400 manifestants venus de 42 pays. Les manifestants réclamaient la fin du blocus mis sur pied depuis tout juste un an par l'armée israélienne et soutenu peu ou prou par le gouvernement égyptien, et enfin ils souhaitaient faire parvenir à l'intérieur du territoire des convois de produits nécessaires à la population.

Moubarak, d'une part, souhaite bien sûr ne pas s'en prendre brutalement aux représentants internationaux des marcheurs, dont certains sont des personnalités connues, Juifs américains de surcroît. Mais, de l'autre côté, il est un allié obéissant du gouvernement américain.

Ces centaines de tunnels frontaliers, construits à la sauvette, constituent une des rares sources de travail et d'approvisionnement en produits indispensables aux Gazaouis. Gaza : 360 km<sup>2</sup> surpeuplés, où vivent environ 1,4 million de Palestiniens étreints par un blocus israélien qui dure depuis plus de deux ans. À fortiori, cet approvisionnement et ces activités rendus possibles grâce aux tunnels vers l'Égypte sont devenus totalement indispensables depuis les opérations meurtrières menées par le pouvoir israélien contre Gaza, il y a juste un an, sous le nom significatif de « Plomb durci ».

Le mépris de Moubarak pour les droits des Palestiniens de Gaza est dans la continuité des gouvernements égyptiens, qui avaient intégré à l'Égypte, purement et simplement, ce territoire jusqu'en 1967, sans souci des sentiments de sa

population. Mais ce qui lui pose un autre problème, et de taille, ce sont les sentiments bien réels de solidarité qui existent au sein de son propre peuple envers la cause des Palestiniens de Gaza et celle des Palestiniens en général. Et si Moubarak marche sur une corde raide aujourd'hui, c'est que sa politique de soumission à l'impérialisme américain et à leur protégé israélien n'a, plus aujourd'hui qu'hier, l'aval de la population.

Paul SOREL

• Gaza

# Un mur d'acier contre les tunnels

Le gouvernement égyptien a confirmé la construction, le long de ses quinze kilomètres de frontière avec la bande de Gaza, d'une barrière de métal destinée à obtenir les tunnels existants et à empêcher le creusement d'autres passages souterrains. Il a entrepris la construction de cette barrière avec l'aide de spécialistes délégués par le gouvernement américain.

Après la destruction systématique et la terreur semées par l'armée israélienne, quelques chiffres recueillis récemment par la Banque mondiale donnent une faible idée de la situation de la population. 2 % seulement des PME industrielles continuent de fonctionner, au nombre de 90 contre 3 500 en 2005. Sur le plan agricole, un exemple : sur 2 500 tonnes de fraises produites, seules 109 ont pu être exportées. Les deux tiers des foyers sont en dessous du seuil de pauvreté défini par l'ONU.

Dans la vie quotidienne, les quatre cinquièmes des Gazaouis dépendent de l'aide alimentaire des ONG ou de l'ONU. 60 % d'entre eux n'ont qu'un accès intermittent à l'eau potable, l'évacuation des eaux usées étant à la limite de la rupture, comme l'a montré un reportage de l'émission *Thalassa*, dont les reporters ont filmé le déversement inquietant des eaux polluées non traitées dans les eaux côtières.

Les tunnels, tout dangereux

res menées par le pouvoir israélien contre Gaza, il y a juste un an, sous le nom significatif de « Plomb durci ».

Dans la vie quotidienne, les quatre cinquièmes des Gazaouis dépendent de l'aide alimentaire des ONG ou de l'ONU. 60 % d'entre eux n'ont qu'un accès intermittent à l'eau potable, l'évacuation des eaux usées étant à la limite de la rupture, comme l'a montré un reportage de l'émission *Thalassa*, dont les reporters ont filmé le déversement inquietant des eaux polluées non traitées dans les eaux côtières.

Les tunnels, tout dangereux

Après la destruction systématique et la terreur semées par l'armée israélienne, quelques chiffres recueillis récemment par la Banque mondiale donnent une faible idée de la situation de la population. 2 % seulement des PME industrielles continuent de fonctionner, au nombre de 90 contre 3 500 en 2005. Sur le plan agricole, un exemple : sur 2 500 tonnes de fraises produites, seules 109 ont pu être exportées. Les deux tiers des foyers sont en dessous du seuil de pauvreté défini par l'ONU.

Dans la vie quotidienne, les quatre cinquièmes des Gazaouis dépendent de l'aide alimentaire des ONG ou de l'ONU. 60 % d'entre eux n'ont qu'un accès intermittent à l'eau potable, l'évacuation des eaux usées étant à la limite de la rupture, comme l'a montré un reportage de l'émission *Thalassa*, dont les reporters ont filmé le déversement inquietant des eaux polluées non traitées dans les eaux côtières.

Les tunnels, tout dangereux

qu'ils soient – 117 personnes y ont trouvé la mort en un an, essentiellement du fait d'effondrements, mais aussi de tirs israéliens –, restent donc un indispensable « poumon » pour la population, ne serait-ce que pour l'approvisionnement en ciment indispensable, même quatre fois plus cher qu'avant. Les autorités égyptiennes, en dépit du commerce que les tunnels entretiennent, en ont déjà gazé ou détruit un certain nombre. Mais le gouvernement de Moubarak, et derrière lui les États-Unis et des alliés occidentaux, ont décidé de grimper d'un cran dans l'encerclement de Gaza et de sa population, explicitement dans le but de faire plier les responsables politiques du Hamas.

Il est pourtant clair que, même si des officiels israéliens remettent à présent en doute l'utilité du blocus, la politique d'étouffement de la population de Gaza ne peut que contribuer à renforcer le désespoir de celle-ci et, partant, l'influence du Hamas.

Viviane LAFONT

• Guinée

# Militaires assassins

L'ONU a publié le 21 décembre un rapport accablant sur les massacres perpétrés en septembre à Conakry, la capitale de la Guinée, et sur les responsabilités de la junte militaire au pouvoir : « Il est raisonnable de conclure que les crimes perpétrés le 28 septembre 2009 et les jours suivants peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité » et « Il existe des raisons suffisantes de présumer une responsabilité pénale directe du président Camara et de plusieurs autres responsables guinéens, dont son aide de camp et le ministre chargé des services spéciaux. »

Le rapport, établi en interrogeant 700 témoins, donne le chiffre de 105 morts ou disparus et de 109 femmes ou jeunes filles victimes de viols ou de mutilations sexuelles. Mais la commission d'enquête reconnaît que ces chiffres sont très certainement sous-estimés.

On n'avait bien sûr pas besoin de l'ONU pour savoir que la

Des témoignages avaient dénoncé la sauvagerie des militaires de la garde présidentielle, les sinistres Bérêts Rouges, qui avaient tiré sans sommation sur les manifestants, avant de faire la chasse aux opposants durant deux jours dans toute la ville. Le rapport de l'ONU parle de tirs en rafale, de civils fauchés à l'arme automatique, au poignard, à la baïonnette, tabassés à mort à coups de planches à clous, ou encore de femmes violées et mutilées, quand d'autres étaient enlevées pour servir d'esclaves sexuelles dans les camps de l'armée et les villas des officiers. Dans les hôpitaux, des blessés furent achevés sur place, etc. L'ordre ne fut rétabli à Conakry

qu'au prix d'un bain de sang.

Près de trois mois après le massacre, le refus de cet ordre par les Guinéens est toujours aussi fort. Ils en ont assez de ces militaires qui vivent sur leur dos, les pillant et les rançonnant, les plongeant dans une misère qui ne fait qu'augmenter du fait des conséquences catastrophiques de la crise financière dans un pays pauvre comme la Guinée. Car les trusts français, dont Bolloré, qui contrôle les activités portuaires et maritimes du pays, ou encore Total, Axa ou la BNP et la Société Générale, largement implantés dans le pays, n'ont que faire du sort de la population, pourvu que l'État guinéen les aide à maintenir leurs profits.

Avec ce rapport de l'ONU qui demande que les responsables militaires des massacres, Camara en tête, soient traduits devant une cour pénale internationale, les grandes puissances, dont l'impérialisme français, semblent prendre du champ avec une dictature peu présente. Camara, actuellement soigné au Maroc à la suite d'une tentative d'assassinat, pourrait peut-être ne pas en revenir. Mais, qu'il reste au pouvoir ou qu'il soit remplacé par un civil ou un autre militaire plus présentable, l'objectif essentiel pour l'impérialisme français sera de défendre les intérêts de ses trusts.

Cédric DUVAL

### • Iran

# Le régime islamiste persiste à réprimer mais la contestation ne faiblit pas

**Selon la télévision des mollahs, huit personnes auraient trouvé la mort pendant les manifestations du dimanche 27 décembre, jour de l'Achoura chiite, la fête qui commémore l'assassinat en 680 d'Hossein, le petit-fils de Mahomet. Pour les partisans de Mir Hossein Moussavi, candidat malheureux à la dernière présidentielle, c'était une bonne occasion pour descendre dans la rue acclamer le nom d'« Hossein »...**

Depuis l'élection présidentielle de juin dernier, dont les opposants estiment qu'elle a été truquée, la contestation du régime des mollahs a persisté.

Comme les mollahs l'avaient fait, il y a trente ans, dans leur marche vers le pouvoir, les opposants profitent des fêtes religieuses pour se rassembler et faire entendre leur colère contre le régime.

Une semaine auparavant, le 20 décembre, les opposants s'étaient retrouvés dans la ville de Qom à l'enterrement du mollah Montazeri, ancien dauphin

du fondateur de la République islamique, l'ayatollah Khomeyni. Depuis, Montazeri critiquait publiquement la politique du régime.

La police avait alors tenté de disperser les manifestants. Il s'en était suivi des affrontements qui avaient duré une partie de la journée. Il y en avait eu également à Najalabad, la ville natale du défunt. Quarante-huit heures après, les heurts avaient repris à Najalabad, mais également à Ispahan. Une cinquantaine de personnes avaient été arrêtées. À ce stade, le régime avait annoncé qu'en six mois

la répression avait tué quarante personnes ; l'opposition parlant, elle, de soixante-dix morts. Lors des procès intentés par le régime aux opposants, il y a eu cinq condamnations à mort et des centaines d'opposants croupissent en prison.

Selon la Ligue des droits de l'homme d'Iran, pour faire plier les opposants, le régime a pris l'habitude non seulement de s'en prendre à l'opposant lui-même mais aussi à sa famille, en réclamant des cautions exorbitantes qui obligent les familles à hypothéquer leurs biens. Il y a aussi des cas d'opposants qui n'ont pas retrouvé de travail après leur sortie de prison, et leur compagnie non plus. Quant aux détenus, ils n'ont le droit de voir leur famille qu'au compte-gouttes. Le régime multiplie aussi les exécutions de prisonniers de droit com-

mun, pour installer une atmosphère d'intimidation.

Et pourtant cela n'a pas empêché l'opposition de descendre dans la rue pour la fête d'Achoura. Mais cette fois la police et les milices islamistes, les bassidjis, ont frappé très fort, tuant au moins huit manifestants.

Parmi les victimes d'Achoura, il y a le neveu de Moussavi. Et tout le monde estime que cet assassinat a été commis sciemment, pour faire rentrer dans le rang le principal opposant. Pendant la manifestation, il y a eu des centaines d'arrestations. Celles-ci se sont poursuivies les jours suivants. Parmi les personnes arrêtées, il y a l'ancien ministre Yazdi (il dirige un Mouvement pour la liberté de l'Iran, parti interdit mais toléré par les mollahs), le plus proche conseiller de Moussavi, mais aussi la sœur

apolitique de l'avocate Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix.

Le régime des mollahs cherche apparemment à faire rentrer dans le rang ceux qui pourraient constituer une équipe de rechange.

En revanche, il est impossible de mesurer, à travers les informations et les commentaires qui parviennent ici, les aspirations réelles de ceux qui manifestent malgré les menaces et la répression du régime.

Une chose est sûre : si le régime d'Ahmadinejad peut penser qu'avec la répression il devrait conserver les rênes du pouvoir, une grande partie de la jeunesse et de la population a le courage et la détermination de défier cette dictature.

Jacques FONTENOY

### • Chine

# Un dissident condamné à 11 ans de prison

**Le 25 décembre, Liu Xiaobo, un professeur de littérature âgé de 53 ans, a été condamné à onze ans de prison lors d'un procès où il était accusé de « subversion du pouvoir d'État ». Une poignée de ses soutiens étaient présents devant le tribunal. Ils n'ont eu que le temps de déployer une banderole en faveur du condamné avant que les policiers présents ne la confisquent. Bien qu'il ait fait appel, l'opposant a été emprisonné.**

Liu Xiaobo est un contestataire connu du régime chinois depuis les événements de Tiananmen, en 1989. Maître de conférence à l'École normale supérieure de Pékin, il était apprécié parmi les étudiants pour ses critiques des valeurs traditionnelles chinoises. Après sa participation à la protestation de la place Tiananmen, il avait été emprisonné pendant vingt mois, mais a tenu à rester en Chine à sa sortie de prison. Il n'a jamais cherché à profiter de ses activités de

chercheur invité dans des universités, à New York, Hawaï ou Oslo, pour choisir l'exil.

Et en 1996 il a été à nouveau enfermé pour trois ans dans un camp de « rééducation par le travail », pour avoir, selon les autorités chinoises, « fomenté régulièrement des troubles et provoqué des atteintes à l'ordre public ».

Libéré en 1999, il est resté à Pékin et a continué à dénoncer la politique du régime dans des revues publiées à Hong-Kong ou à

l'étranger.

Il a été arrêté en décembre 2008 pour avoir rédigé la Charte 08, imitée de la charte rédigée en 1977 par des dissidents tchèques (la Charte 77). Dans ce texte, il plaide pour un retour de la démocratie en Chine, pour le multipartisme et la fin du régime de parti unique, et la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire – des exigences qui figurent d'ailleurs dans la Constitution chinoise mais ne sont pas appliquées.

La Charte 08 a reçu le soutien d'environ dix mille signataires, des professeurs ou des écrivains, mais aussi des membres du PC chinois et des fonctionnaires.

Avec cette condamnation, le régime cherche à couper court au développe-

ment de cette contestation. Et la lourdeur de la peine découle en partie du fait que Liu Xiaobo est resté constant dans ses opinions malgré ses précédentes condamnations.

La férocité du régime chinois est connue. Les émeutes de la minorité turcophone, en juillet dernier dans le Xinjiang, ont entraîné depuis la condamnation à mort de 22 personnes, dont neuf ont déjà été exécutées. Le régime vient également d'exécuter un ressortissant britannique accusé de trafic de drogue. De telles pratiques font du régime de Pékin une dictature sanglante dans une région du monde qui n'est pourtant pas avare en régimes autoritaires.

Quant aux protestations hypocrites des États-Unis

ou de l'Union européenne, le régime s'en sert à charge contre les opposants.

La veille de la condamnation, le Premier ministre Fillon, présent à Pékin pour mettre fin à la brouille entre la Chine et la France au sujet du Tibet, s'est bien gardé de manifester un soutien clair au dissident chinois. De cette façon, il a pu rentrer à Matignon avec, sous le bras, six milliards d'euros de contrats de fournitures aéronautiques destinées au nouvel avion chinois C919.

Aucune grande puissance n'a en effet l'intention de se mettre mal avec ce régime. Une multitude d'entreprises capitalistes, européennes ou américaines, font en effet de bonnes affaires avec lui.

J.F.

## • Continental

# Mobilisation en cours pour la relaxe des six condamnés

**Le procès en appel du jugement du tribunal de Compiègne, condamnant les six travailleurs de Continental pour leur participation à la manifestation à la sous-préfecture, doit se dérouler le mercredi 13 janvier à Amiens.**

L'assemblée du personnel, regroupant plus de 500 personnes, a adopté en décembre l'appel proposé par le Comité de lutte et l'Intersyndicale pour une manifestation ce jour-là à Amiens à 11 heures devant la gare pour exiger la relaxe des six condamnés, et pour la défense des droits ouvriers et des libertés publiques. Car

cette condamnation, réclamée par le pouvoir, est une condamnation pour l'exemple en vue de se venger des reculs arrachés par les travailleurs au travers de leur lutte et en vue de faire régner un climat de peur dans le monde du travail, en remettant sur pied les principes de la loi anti-casseurs abrogée depuis 1981.

À la suite de cela, il a été demandé à l'ensemble des organisations syndicales et partis politiques de gauche de se joindre à l'appel pour demander la relaxe des six condamnés ainsi libellé : « *Solidaires des travailleurs de Continental, de leur lutte, de leurs représentants, et conscients de l'importance de ce combat pour les libertés publi-*

*ques, elles appellent à se joindre le plus nombreux possible à cette manifestation.* »

Ont signé cet appel au niveau des syndicats : la confédération Sud-Solidaires, la Fédération nationale des industries chimiques FNIC-CGT, la CNT. Au niveau des partis, Lutte Ouvrière, le NPA, le Parti Communiste, le Parti Socialiste, les Verts, le Parti de Gauche, le POI, Alternative libertaire ont signé cet appel.

Par ailleurs de nombreux syndicats ou sections d'entreprises et unions locales ont décidé de se joindre à cet appel et à la manifestation. Ainsi sur



Amiens, l'union locale CGT d'Amiens-Nord zone industrielle et la section départementale de la Somme de la FSU.

De leur côté, la Ligue des droits de l'homme et le Syndicat de la magistrature ont fait savoir leur décision de s'associer à ce combat aux côtés des salariés condamnés de Continental. Le président de la Ligue des droits de l'homme et le secrétaire général du Syndicat de la magistrature viendront témoigner en leur faveur devant la cour d'appel

d'Amiens ce jour-là, de même que les secrétaires généraux de la FNIC-CGT et de Solidaires, ainsi que les porte-parole nationaux des principaux partis, pour lutte Ouvrière notre camarade Nathalie Arthaud. Une conférence de presse nationale commune avec tous les appelants doit se tenir le mercredi 6 janvier à Paris.

Il faut tout faire pour que cette manifestation soit un succès.

Correspondant LO

## • SNCF Orléans-Les Aubrais

# Treizième semaine de débrayages contre les sous-effectifs chroniques

**Les cheminots des quais, des guichets et des postes d'aiguillage entament leur quatorzième semaine de débrayages pour exiger de la direction SNCF qu'elle annule les suppressions de postes des derniers mois afin de retrouver des conditions de travail à peu près correctes.**

Il faut dire que ces quinze derniers jours, les nerfs des cheminots et des usagers ont été mis à rude épreuve ! Le

week-end des 20 et 21 décembre, il a suffi de cinq centimètres de neige pour que la moitié des trains soient supprimés... alors que le site SNCF.com annonçait une circulation normale et que nous retrouvions les usagers coincés en gare très contents de l'efficacité de l'information ! L'accident de Choisy le dimanche soir a bien sûr rendu la situation encore plus inextricable.

Les cheminots, déjà en sous-effectifs en situation nor-

male, se sont retrouvés bien trop peu nombreux à gérer une situation catastrophique. En gare des Aubrais, la nuit du 26 au 27 décembre, il n'y a pas eu de trains entre Orléans et Tours de 20 heures à 1 heure du matin. Et ce sont les trois cheminotes présentes cette nuit-là sur les quais qui ont encaissé, sans le secours des cadres d'astreinte qui ne se sont pas déplacés, toutes les plaintes et récriminations des usagers coincés... au point d'en tomber

malades le lendemain.

Plus de cent cheminots ont décidé par lettre pétition de débrayer maintenant chaque vendredi au lieu des lundis. La direction en a profité pour fermer la gare d'Orléans à Noël, essayant d'exaspérer les voyageurs contre les grévistes en multipliant les affiches et annonces sonores expliquant que c'était dû à la grève. Pas de chance pour elle, les usagers, une fois informés par nos soins du manque d'effectifs, trou-

vaient très souvent que nous avions raison.

Plus de 35 % des cheminots des quais et des postes d'aiguillage ont participé à la grève. Le prochain débrayage est prévu le 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. La direction, quant à elle, s'enferme dans un mutisme total, refuse de négocier et multiplie les provocations contre les grévistes qui en ont assez, mais vraiment assez, de travailler dans de telles conditions.

Correspondant LO

## • Total Petrochemicals – Carling (Moselle)

# La direction est responsable du drame du 15 juillet 2009

**Juste après l'explosion qui a coûté la vie à deux jeunes ouvriers de l'usine Total de Carling et en a blessé six autres, le 15 juillet dernier, la direction expliquait que les violents orages du 14 juillet étaient le point de départ du drame : pour éviter un accident, le vapocraqueur de la plateforme chimique avait été arrêté le 14 juillet et c'est lors du redémarrage, bien laborieux, que l'explosion avait eu lieu. Une accumulation de gaz l'avait provoquée.**

Pourquoi ? Comment ? Il a fallu cinq mois pour que le rapport interne du CHS-CT mette en cause l'inactivation d'une sécurité de détection de flamme sur le surchauffeur du vapocraqueur.

Comme elle n'était pas fiable

lors de l'installation de l'équipement, cette sécurité avait été tout simplement shuntée ! Oh bien sûr, cela ne datait pas d'hier, cela faisait des années qu'elle était désactivée tout à fait consciemment. En contre-

partie, les travailleurs devaient surveiller la flamme du surchauffeur en s'approchant au plus près de l'équipement, donc en se mettant davantage en danger... jusqu'à l'explosion mortelle de juillet 2009.

Total possédait deux vapocraqueurs à Carling. Pour des raisons strictement financières, le plus récent a été fermé en mai 2009. Il disposait, lui, d'un système d'allumage à distance qui aurait rendu impossible un tel drame.

Les violents orages du

14 juillet 2009 ne sont donc pour rien dans la mort de deux jeunes ouvriers. Tout incrimine la responsabilité de la direction de Total qui a multiplié les plans de restructuration faisant partir les plus expérimentés et entraînant une valse des équipes. Sans parler de la généralisation de la précarité et de la sous-traitance. Comble du cynisme, la direction de Carling refuse toujours d'embaucher les deux intérimaires blessés lors de l'explosion du 15 juillet !

Pour l'instant, la direction

refuse de commenter le rapport du CHS, attendant qu'il se réunisse en janvier. « Le silence est d'or »... un dicton qui s'applique fort bien à Total, champion de France des bénéfices, et du silence, comme on l'a vu lors du procès AZF suite à la catastrophe de Toulouse et comme les riverains de Carling le vérifient à chaque occasion lors des incidents nombreux qui émaillent la vie de la plateforme chimique.

Etienne HOURDIN



## • Verrerie Arc International – Arques (Pas-de-Calais)

# Nouvelles menaces sur l'emploi, la famille Durand s'enrichit toujours

« Arc International s'attend à des licenciements secs », titrait la presse régionale du 15 décembre 2009 et les syndicats CGT, CGC, FO et CFTD disaient craindre de 1 000 à 1 500 licenciements secs pour 2011. À l'origine de cette campagne de communiqués, un dirigeant d'AI qui aurait parlé de licenciements secs au cours d'une réunion. La direction générale a qualifié ces informations d'extravagantes, déclarant quand même qu'il y aurait un sureffectif de 500 personnes en 2010 et que des licenciements pourraient être possibles.

Tout cela inquiète les salariés d'AI. Depuis plus de huit ans, le risque de perdre son emploi est la principale préoccupation des travailleurs de l'entreprise mais aussi celui de la population de la région de Saint-Omer (environ 110 000 habitants) car la Cristallerie d'Arques y demeure le plus gros employeur, bien que depuis 2002 la famille Durand, qui est propriétaire, ait supprimé près de la moitié des effectifs, passant de 12 000 à 7 000 salariés.

La direction a externalisé des ateliers entiers, comme la chaudronnerie, le nettoyage, la menuiserie, le jardinage et bien d'autres secteurs, en les cédant à

d'autres sociétés et c'est ainsi que plusieurs centaines de travailleurs ne font plus partie de l'effectif.

Depuis 2005, près de 2 000 travailleurs sont partis en « préretraite maison », à partir de 55 ans avec une garantie de revenus de 80 % du salaire net jusqu'à 60 ans. Des centaines de salariés ont aussi quitté l'entreprise avec des primes de départ volontaire.

Pour tous ceux qui travaillent encore dans l'entreprise, les conditions se dégradent à grande vitesse : mutations internes, flexibilité, prise de congés obligatoires, chômage partiel, changement d'horaires imposés et salaires à la baisse.

Au Décor (Zone Industrielle) par exemple, la direction veut imposer le passage en 3x8 au lieu des 5x8. Les ouvriers refusent la baisse de leurs salaires, l'aggravation des conditions de travail et les mutations de plus de trois cents d'entre eux. Dans les ateliers Moulerie, les travailleurs ont chômé en novembre et en décembre. Mais pour faire face aux commandes, la direction voudrait qu'une dizaine d'ouvriers, sur une trentaine en équipe 3x8, modifie le rythme

posté sur la semaine pour travailler la nuit du samedi au dimanche. La direction jongle avec le chômage partiel, use et abuse de la flexibilité des horaires.

Contrairement à l'accord signé avec les syndicats, la direction a arrêté le four K et plus d'une centaine de salariés ne savent pas où ils vont retrouver un poste de travail dans l'usine.

Pour justifier tous ces mauvais coups, la direction invoque la chute des ventes et la nécessité

de baisser les coûts de production pour faire face à la concurrence.

Le groupe Arc International réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,2 milliard d'euros et fait des bénéfices, même s'ils ont baissé par rapport à quelques années en arrière. Le groupe s'est en plus beaucoup désendetté. La famille Durand continue de s'enrichir au fil des années et figure au hit parade des grosses fortunes de France.

Le mécontentement s'accumule contre la casse des emplois et des salaires. La seule solution serait de prendre sur les profits et la fortune des Durand pour garantir les emplois et les revenus de tous les travailleurs, en répartissant le travail entre tous sans perte de salaire.

Correspondant LO



La voix éco.com

## • Stations de Haute-Savoie

# Cachez ces saisonniers...

La saison touristique d'hiver est à peine entamée que, comme chaque année en Haute-Savoie, des centaines de travailleurs saisonniers « campent » comme ils le peuvent, dans des caravanes, des camionnettes bricolées, faute de logements dans les stations pour les accueillir. Et comme chaque année, il se trouve des notables locaux pour vouloir interdire le stationnement de ces camping-cars de fortune dans les stations.

Cette fois, c'est à la station des Carroz-d'Araches (domaine du « Grand Massif », incluant Samoens et Flaine) que le scandale a éclaté. La municipalité vient d'obliger les saisonniers à « camper » hors de la station, à plusieurs kilomètres, sur un terrain dépourvu de sanitaires, d'eau et d'électricité... en leur faisant en plus payer dix euros par jour ! Les saisonniers ont alerté les militants CGT de Cluses, et l'UD-CGT de Haute-Savoie a dénoncé publiquement ce scandale.

Ce n'est pas là un cas isolé. Ainsi, en début de saison, la police municipale de Megève a fait la chasse aux caravanes. Non loin de là, à Praz-de-Lys, la

municipalité a pris un arrêté interdisant leur stationnement la nuit. Quant à Chamonix, après plusieurs années de « chasse » (à la demande des riches propriétaires de résidences), elle a autorisé cette saison un stationnement de vingt places viabilisées sur le parking du Grépon, face à l'Aiguille du Midi... sauf que les saisonniers sont déjà une cinquantaine à y camper !

Le manque de logements pour les saisonniers perdure depuis des années. En 2001, une étude officielle de la DDE chiffrait les besoins immédiats du département à 1 500... et depuis cette date, seulement 300 logements ont été mis à disposition.

Les hôteliers, les restaurateurs et les notables de ces stations sont bien contents de profiter de « l'or blanc » et ce, grâce aussi au travail de milliers de

travailleurs saisonniers (environ 20 000 rien que pour la Haute-Savoie). Mais peu leur importe de ne pas leur fournir des conditions de logement décentes. Que leur travail rapporte, ça oui, mais il ne faut pas que leur misère s'étale au grand jour, au cœur des stations, surtout quand la clientèle est « haut de gamme »...

Correspondant LO



LO

## • Sans papiers

# Les grévistes ne veulent pas lâcher

Pas de « trêve des confiseurs » pour les milliers de sans-papiers qui sont toujours en grève afin d'obtenir leur régularisation.

En effet, la circulaire du 24 novembre, envoyée à toutes les préfetures et fixant les critères à prendre en compte pour délivrer un titre de séjour d'un an renouvelable, ne règle rien. D'ailleurs, dans certaines préfetures, comme à Paris et en Seine-Saint-Denis, on ne cache pas que cette circulaire est inapplicable.

De toute façon, elle ne devrait permettre la régularisation que de 500 à 1 000 salariés. On est donc loin du compte.

Récemment, une association de petits patrons a officiellement écrit pour soutenir les grévistes et faire pression sur le gouvernement. De leur côté, les onze organisations qui soutiennent le mouvement ont lancé une collecte au niveau national afin de permettre à la solidarité de la population de se manifester.

En attendant, les grévistes tiennent bon car, comme le disent beaucoup d'entre eux : « tant qu'on n'aura pas de papiers, on ne lâchera pas ».

Roger MEYNIER

## • RER A

### Fin de la grève

La grève engagée le 10 décembre par les conducteurs du RER A, pour obtenir une prime de 120 à 150 euros, s'est interrompue le 28 décembre après les votes des assemblées générales.

La direction est restée sur sa proposition d'aller jusqu'à 80 euros sous condition de régularité (27 trains par heure). Cela apparaît d'autant plus inadmissible aux conducteurs que la direction fixe des objectifs qui ne sont pas raisonnablement atteignables sans augmentation d'effectifs sur la ligne dite « *la plus fréquentée du monde* ».

Une campagne contre les conducteurs s'est développée dans le plus pur mensonge. Il s'est agi de présenter, aux yeux de l'opinion, les grévistes comme des nantis paresseux et grassement payés.

Dans ce conflit, pour la première fois dans une grève des roulants, la direction de la

RATP a mis des cadres à la conduite avec pour objectif, comme le soulignait le secrétaire de la CGT RATP, « *de prouver qu'elle est en capacité de répondre à une offre de service*

*minimum, même complètement dégradée, même avec 100 % de conducteurs grévistes* ».

Le gouvernement et la direction de la RATP ont voulu faire un exemple d'intransi-

gence.

Selon les syndicats, aucune discussion sérieuse n'a été entamée sur la revendication de salaire, le PDG misant sur le pourrissement d'un mouve-

ment restant isolé.

C'est une expérience dont les travailleurs de la RATP retiendront la leçon.

Correspondant LO

## • La politique dite « de fermeté » du gouvernement

### Ils craignent la contagion, ne les décevons pas !

Si Sarkozy ne s'est pas exprimé personnellement avant son terme sur la grève des conducteurs de la ligne A du RER, c'est son conseiller social Soubie qui, de concert avec le PDG de la RATP, aurait mis sur pied cette politique de refus de prendre en compte les revendications salariales des grévistes. Le journal *Le Monde* pouvait titrer : « *À trois mois des élections régionales, Nicolas Sarkozy veut éviter la contagion des revendications salariales* ».

Eh oui, le boulot de Sarkozy, de tout le gouvernement,

c'est de veiller à la défense des intérêts du patronat. Et le patronat use et abuse depuis bien longtemps de la crainte sur l'emploi, avant même l'éclatement de la crise d'octobre 2008, pour bloquer, voire pour baisser les salaires. Depuis un an le phénomène s'est brutalement aggravé et bien des travailleurs ont vu leur salaire baisser par le biais du chômage partiel, ou encore leurs conditions de travail s'aggraver sous le mot d'ordre « *des gains de productivité nécessaires à la survie de l'entreprise* ». Et cette aggravation a

été subie aussi bien dans les services publics que dans le secteur privé.

Alors, quoi de plus normal que les travailleurs réclament aujourd'hui de mettre fin à ce régime de restrictions depuis trop longtemps subi. En réponse, la seule méthode des patrons, du service dit public ou du privé, c'est toujours de faire peur, en essayant de dégoûter les travailleurs de s'engager dans l'action collective, dans la grève. C'est encore une fois ce qu'ils ont voulu faire à la RATP.

Mais s'ils ont montré que ce

qu'ils craignaient par-dessus tout, c'est la contagion que pourrait avoir une lutte pour arracher des salaires dignes de ce nom, ils indiquent ainsi, bien malgré eux, la voie du succès à tous les travailleurs. Si gouvernement et patrons ont peur de la contagion, eh bien que les travailleurs se rassemblent, surmontent les divisions qu'on voudrait dresser entre eux, engagent ensemble une lutte déterminée pour gagner un véritable réajustement de tous les salaires et pensions.

Paul SOREL

## • Emploi des travailleurs handicapés

### La crise a bon dos

Les pénalités pour les entreprises d'au moins 20 salariés qui n'embauchent aucune personne handicapée devaient être triplées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour atteindre 13 000 euros par travailleur handicapé manquant. Mais le gouvernement vient de leur accorder un délai supplémentaire de plusieurs mois pour embaucher au moins une personne.

Pourtant l'obligation d'embaucher 6 % de travailleurs handicapés a été inscrite dans la loi du 10 juillet 1987, il y a vingt-deux ans. Et les

employeurs qui la bafouent ouvertement trouvent encore grâce auprès du gouvernement.

Ils arguent maintenant de la crise pour s'y soustraire. Mais la crise frappe encore plus les travailleurs et particulièrement les travailleurs handicapés ! La Fnath rappelle en effet que le taux de chômage des handicapés est deux fois supérieur au taux de chômage des travailleurs valides.

Alors les passe-droits pour les patrons, ça suffit !

D.C.

## • Pimkie – Neuville-en-Ferrain et Wasquehal (Nord)

### Pas de trêve de Noël chez Pimkie

Les ouvrières de la marque de vêtements Pimkie sont en grève depuis le 19 décembre contre la suppression de 190 postes de travail sur deux sites du nord du pays (Neuville-en-Ferrain et Wasquehal). 138 postes doivent en effet y être supprimés et 52 au siège de la marque.

Les travailleuses ont même réveillé à la porte de leur entreprise. Elles veulent obtenir une prime de départ supérieure à ce que propose leur patron. Celui-ci, pour le moment, ne

leur concède que 15 000 euros plus 700 euros par année d'ancienneté, alors que les grévistes réclament 20 000 euros plus 2 400 euros par année d'ancienneté, c'est-à-dire ce que le groupe Mulliez a lâché aux travailleuses de Xanaka, une autre marque de vêtements du groupe, frappée elle aussi par un plan social quelques jours auparavant.

Les grévistes de Pimkie sont d'autant plus déterminées que leur patron est Mulliez, un groupe familial qui collectionne

les enseignes (Auchan, Attac, Boulanger, Décathlon, Flunch, Kiloutou, Leroy-Merlin, etc.) et affiche des profits provocants. Des enseignes qui rapportent puisque le patron, Gérard Mulliez, était classé cette année par le magazine *Challenges* première grande fortune de France, devant Bernard Arnault de LVMH et Liliane Bettencourt (L'Oréal).

Et Mulliez a osé se vanter de « *faire passer l'homme avant le fric !* »

Jacques FONTENOY

### Une situation de l'emploi dégradée

L'Institut national de la statistique vient de publier son enquête emploi 2008. Elle pointe cette année l'importance prise par le sous-emploi. 1,2 million de salariés, ayant un emploi, souhaiteraient travailler plus.

Conséquence de l'essor de ces emplois à temps partiel et de l'appauvrissement du salariat qu'il entraîne, 1,2 million de personnes ont plusieurs activités. Les deux tiers font le même métier chez plusieurs employeurs. Le tiers restant

exerce plusieurs métiers.

Il est urgent de porter un coup d'arrêt à cette dégradation des emplois, qui se traduit par une diminution des revenus des salariés.

J.F.

### Le Noël des riches

Alors que toutes les associations caritatives annoncent une augmentation brutale des inscrits dans leurs centres, alors que des personnes sans domicile fixe sont mortes dans la rue, des journaux lèvent le voile sur les dépenses somptuaires des plus riches. Ainsi la station de ski de Courchevel, « *écrin glamour des Alpes françaises* » comme

dit la publicité, avec ses neuf hôtels cinq étoiles, se veut la rivale des stations huppées de Gstaad et de Saint-Moritz en Suisse. Le prix de la chambre double du Strato commence à 1 100 euros la nuit, mais on peut aussi résider à « *l'hôtel de charme les Airelles* » qui compte une suite de 750 mètres carrés, ou encore louer le chalet Ormello

avec sa piscine, son spa et sa salle de cinéma, à 140 000 euros la semaine, service compris !

Et c'est pour que ces gens-là puissent se goberger de façon indécente qu'on explique à d'autres qu'il faut faire des sacrifices pour surmonter une crise que ne connaissent pas les riches !

Giles BOTI



## • Il y a cinquante ans, vote de la loi Debré

# Un cadeau pour l'enseignement privé, payé avec l'argent public

**Il y a cinquante ans, le 31 décembre 1959, la loi Debré instituait le financement par l'État de l'enseignement privé. Depuis cette date, les crédits versés à l'enseignement privé n'ont cessé de s'amplifier, au détriment des établissements scolaires publics dont la situation se dégrade.**

Avant cette date, l'école privée recevait déjà des crédits, notamment au travers des bourses accordées aux élèves dès 1951. Mais la loi Debré généralisa le financement pour les établissements privés passant des contrats avec l'État. Deux types de contrats étaient prévus : les contrats simples, valables uniquement dans le primaire, où seuls les salaires des enseignants étaient pris en charge par l'État, et les contrats d'association, plus contraignants en matière de pédagogie, où l'État versait en plus un « forfait d'externat », somme pouvant servir à couvrir les achats de matériel ou les salaires des autres catégories de personnel. Les établissements hors contrat restaient, eux, entièrement financés par des fonds privés. Quand on sait que plus de 95 % des établissements privés étaient (et sont encore) aux mains de l'Église catholique, cela revenait donc à subventionner le clergé de manière détournée.

**Une manne sans cesse renouvelée, y compris par des gouvernements de gauche serviles**

Au fil des ans, les subsides versés par l'État au privé ont augmenté et se sont diversifiés. En 1975, par la loi Haby, l'État accordait des allocations aux associations de parents d'élèves du privé et prenait en charge les centres de formation pédagogique des établissements catholiques. La loi Guemeur de 1977 complétait la loi Debré, en renforçant l'aide de l'État aux établissements confessionnels, en leur garantissant le maintien de leur « caractère propre », c'est-à-dire religieux, et en prenant en charge la formation des enseignants du privé. Ceux-ci sont désormais formés par l'État, en plus d'être rémunérés par lui. En outre, la loi Guemeur obligeait les communes à financer la scolarité des enfants que les parents avaient choisi d'inscrire à l'école privée de leur ville.

Dans les 110 propositions

qu'il avait faites avant d'accéder à la présidence de la République en 1981, Mitterrand s'était engagé à faire un « grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale », dont la mise en place serait « négociée sans spoliation ni monopole », en respectant « les contrats d'association d'établissements privés conclus par les municipalités ». Cette promesse, bien que limitée car elle n'entendait pas supprimer les établissements privés, ni même rogner un peu leurs privilèges, suscita, dès que le gouvernement entreprit de l'appliquer, une véritable levée de boucliers orchestrée par la droite catholique et réactionnaire. En 1984, celle-ci fit une démonstration de force en multipliant les manifestations, dont une, à Paris le 24 juin, à propos de laquelle on parla de plus d'un million de manifestants. Et l'on n'entendit plus jamais parler de ce « grand service ».

En 1992 furent signés les accords Lang-Cloupet, du nom du ministre socialiste de l'Éducation et du responsable de l'enseignement catholique. Ils entérinaient le versement de 1,8 milliard de francs à l'enseignement catholique (qui en demandait 5 milliards) au titre de retard de paiement de l'aide au fonctionnement. Ces accords augmentaient les aides et établissaient la parité entre le personnel du privé et celui du public, au nom « du droit et de la reconnaissance de la contribution de l'enseignement privé au système éducatif ». Le gouvernement socialiste eut alors beau jeu de déclarer que sa politique avait calmé la guerre scolaire ! Cela sonnait évidemment mieux que de dire qu'il avait lui-même éteint le feu en s'aplatissant devant les pressions exercées par les mouvements catholiques réactionnaires.

L'année suivante, une loi autorisait les collectivités locales à subventionner les investissements réalisés dans les établissements privés, ce qui allait

au-delà de l'aide prévue par la loi Debré. Dans le même temps, le 6 février 1993, *France-Soir* titrait sur les 540 lycées et collèges qualifiés de « Pailleron », n'offrant aucune résistance à l'incendie, qui existaient encore dans les établissements publics...

**Toujours plus pour le privé**

Ces dernières années, le financement de l'enseignement privé avec l'argent public s'est accéléré. La loi Debré stipulait que les subventions ne seraient versées que pour rembourser des dépenses engagées. Cette contrainte a été levée en 2008, avec le plan Espoir banlieue de

d'octobre 2009 qui, reprenant dans les termes une proposition faite par le socialiste Michel Charasse, oblige les communes à payer pour les enfants de la ville scolarisés dans une école privée d'une autre commune. Une municipalité pauvre peut ainsi être amenée à payer à la place de sa riche voisine, les écoles privées ne fleurissant pas dans les ZEP !

Et début décembre, dans la répartition des crédits issus du « grand emprunt » qu'il va lancer, Sarkozy a annoncé que 66 millions d'euros seront versés aux établissements privés de l'enseignement supérieur, aide attribuée aussi bien aux universités catholiques qu'à des insti-

tutions privées qui font pourtant payer des droits d'inscription excessifs.

En même temps que le gouvernement multiplie les aides au privé, l'enseignement public subit des restrictions : des dizaines de milliers de postes ont été supprimés ces dernières années, les programmes sont allégés, certains enseignements bénéficiant de moins d'heures de cours, les classes sont surchargées dans les banlieues populaires, de la maternelle au lycée, etc. Cela s'apparente à un détournement de fonds, qui frappe l'éducation au même titre que les autres services publics.

Marianne LAMIRAL



Lors de la manifestation en faveur de l'école privée à Paris, en 1984.

Fadela Amara. Ce plan prévoyait la construction de 50 classes dites « d'excellence » ainsi que l'ouverture d'internats dans les banlieues sensibles, et des crédits furent ouverts dans ce but car, à en croire le gouvernement, seul l'enseignement privé serait capable d'offrir un enseignement de qualité et un encadrement suffisant pour les jeunes désireux d'étudier !

Autre source de revenus pour le privé, pris sur les finances publiques : la loi Carle



Lors d'une manifestation contre l'école privée.

## • Jack Lang et l'école privée

# Dédoublage de la personnalité ?

Dans une interview donnée le 29 décembre au journal *Les Échos*, Jack Lang déclare, à propos de la loi Debré de 1959, qu'il aurait « préféré qu'elle ne voie pas le jour. Il eût mieux valu, à ce moment-là, qu'on développât l'école publique plutôt que de cristalliser l'école privée. »

Jack Lang a été deux fois ministre de l'Éducation nationale sous des gouvernements socialistes, de 1992 à 1993 et de 2000 à 2002. S'il avait vraiment voulu mettre ses idées en application, il était le mieux placé pour le faire, en proposant de se diriger vers l'abrogation de la

loi Debré, pour permettre de développer l'école publique. Or jamais on ne l'a entendu défendre une telle politique quand il était en poste. Au contraire, en 1992, il a laissé son nom aux accords signés avec le père Max Cloupet accordant plus d'avantages encore au

privé, au nom de l'égalité de traitement entre les deux types d'établissements.

Abandonner ses positions et donner satisfaction à ses adversaires, c'est ce dont il se vante aujourd'hui, en disant avoir « calmé le jeu ».

M. L.